

RCS : PERIGUEUX

Code greffe : 2402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERIGUEUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 40072

Numéro SIREN : 399 509 215

Nom ou dénomination : "@COM.EXPERTISE PERIGORD" SOCIETE D EXPERTISE
COMPTABLE

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2018 sous le numéro de dépôt 136

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PERIGUEUX

3 place Yves Guéna 24009 PERIGUEUX CEDEX
TEL: 05 53 45 60 00 10h-12h 14h-16h
www.infogreffe.fr

@COM VALLEE DU LOT

1 rue du Chevron d'Or
CS 50097 - PUJOLS
47302 VILLENEUVE SUR LOT CEDEX

V/REF :

N/REF : 95 B 40072 / 2018-B-136

Le greffier du tribunal de commerce de Périgueux certifie qu'il a reçu le 12/01/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/06/2017.

Concernant la société

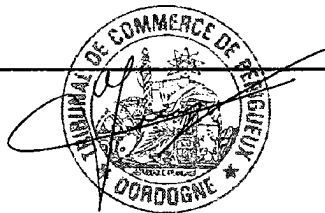
"@COM.EXPERTISE PERIGORD" SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
Société à responsabilité limitée
53 avenue Jean Jaures
24120 Terrasson Lavilledieu

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-136 le 24/01/2018

R.C.S. PERIGUEUX 399 509 215 (95 B 40072)

Fait à PERIGUEUX le 24/01/2018,

LE GREFFIER



Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. dépréc.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial	210 851		210 851	253 537	- 42 686
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	49 618	45 384	4 235	8 246	- 4 011
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	8 508		8 508	8 508	
TOTAL (I)	268 977	45 384	223 594	270 291	- 46 697
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	820		820	730	90
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes				69	- 69
Clients et comptes rattachés	234 502	52 706	181 797	495 485	- 313 688
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 666		9 666	14 876	- 5 210
. Autres	223 813		223 813	39 307	184 506
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	290 006		290 006	199 398	90 608
Charges constatées d'avance	3 356		3 356	3 897	- 541
TOTAL (II)	762 103	52 706	709 457	753 762	- 44 305
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 031 140	98 090	933 051	1 024 053	- 91 002

Conforme à l'original

@com Quercy

SARL @COM PERIGORD

Bilan

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 85 800 Euros)	85 800	85 800	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	8 580	8 580	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	150 500	68 248	82 252
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	214 536	82 252	132 284
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	459 416	244 880	214 536
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	85 576	16 390	69 186
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 175	89 003	- 30 828
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	51 441	67 478	- 16 037
. Organismes sociaux	31 992	43 763	- 11 771
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	49 437	112 304	- 62 867
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 632	3 576	- 1 944
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	7 481	12 617	- 5 136
Produits constatés d'avance	187 901	434 043	- 246 142
TOTAL (IV)	473 635	779 173	- 305 538
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	933 051	1 024 053	- 91 002

SARL @COM PERIGORD

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	705 773		705 773	773 209	- 67 436	-8,72
Chiffres d'affaires Nets	705 773		705 773	773 209	- 67 436	-8,72
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçues						
Reprises sur dépréc., prov. et amort., transfert de charges			83 224	99 848	- 16 624	-16,65
Autres produits			14	20	- 6	-30,00
Total des produits d'exploitation			789 011	873 078	- 84 067	-9,63
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements			-90	1 058	- 1 148	108,51
Autres achats et charges externes			169 003	222 676	- 53 673	-24,10
Impôts, taxes et versements assimilés			6 753	9 535	- 2 782	-29,18
Salaires et traitements			254 869	320 282	- 65 413	-20,42
Charges sociales			86 441	110 825	- 24 384	-22,00
Dotations aux amortissements sur immobilisations			4 012	4 012		0,00
Dotations aux dépréciations sur immobilisations						
Dotations aux dépréciations sur actif circulant			52 706	82 219	- 29 513	-35,90
Dotations aux provisions						
Autres charges			9 468	7 505	1 963	26,16
Total des charges d'exploitation			583 162	758 112	- 174 950	-23,08
RESULTAT EXPLOITATION			205 849	114 966	90 883	79,05
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés			2 013	172	1 841	N/S
Reprises financ. sur dépréc. et prov., transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers			2 013	172	1 841	N/S
Dotations financières aux amort., dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières						
RESULTAT FINANCIER			2 013	172	1 841	N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			207 862	115 137	92 725	80,53

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)	Exercice antérieur 30/06/2016 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	108	371	- 263	-70,89
Produits exceptionnels sur opérations en capital	150 000	1 938	148 062	N/S
Reprises except. sur dépréc. et provisions, transferts de charges				
Total des produits exceptionnels	150 108	2 309	147 799	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	42 686	2 869	39 817	N/S
Dotations except. aux amort., dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles	42 686	2 869	39 817	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL	107 422	-560	107 982	N/S
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	100 748	32 325	68 423	211,67
Total des Produits	941 132	875 558	65 574	7,49
Total des charges	726 596	793 306	- 66 710	-8,41
RESULTAT NET	214 536	82 252	132 284	160,83
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

SARL @COM PERIGORD

Annexe aux comptes annuels

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 933 050,64 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 214 535,94 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement comptable de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Actif immobilisé

- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des ~~emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en~~ charges.

- Amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

En ce qui concerne les immobilisations décomposables, l'entreprise n'a déterminé aucun composant sur les biens figurant à l'actif. Lorsque des composants sont identifiés à l'occasion de réparations ou d'opérations sur les immobilisations, ils sont amortis sur leur durée de vie économique.

Pour les immobilisations non décomposables susceptibles de subir une dépréciation, elles sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée d'usage, au lieu de leur durée réelle d'utilisation, conformément à la mesure de simplification autorisée pour les PME (article 322-4-5, al.2 du PCG introduit par le règlement 2005-09 du CRC du 3 Novembre 2005).

- Informations spécifiques relatives à la 1^{ère} application des nouvelles règles sur l'amortissement ou la dépréciation des fonds commerciaux

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux ont été modifiées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 suite à la transposition de la directive comptable européenne unique n°2013/34/UE du 26 juin 2013 – règlement ANC 2015-06.

Le règlement précise le traitement du fonds commercial en indiquant qu'il est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée. Si une durée d'utilisation limitée peut être déterminée au regard des critères définis à l'article 214-1, le fonds commercial est amorti sur cette durée. Une dépréciation complémentaire peut être comptabilisée (dépréciation définitive et qui ne peut pas faire l'objet d'une reprise).

Il indique que pour les fonds commerciaux dont la durée d'utilisation est non limitée, un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. La dépréciation s'apprécie par comparaison de la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur actuelle, celle-ci étant la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage :

- la valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie,
- la valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. S'il n'est pas possible de déterminer la valeur actuelle de l'actif pris isolément, il convient de déterminer la valeur actuelle du groupe d'actifs auquel il appartient.

Il est précisé que les impacts éventuels de ce règlement sur les comptes de l'exercice doivent être traités de manière prospective.

- Application à cette société

La société a considéré que le fonds commercial inscrit à l'actif avait une durée non limitée et à ce titre, il n'est pas amorti. Un test de dépréciation a été mis en œuvre pour s'assurer de l'absence de perte de valeur de l'actif inscrit dans les comptes.

Le fonds commercial au bilan constitue un élément non dissociable du patrimoine de la société et son évaluation revient ainsi à évaluer l'entreprise dans sa globalité pour déterminer ensuite la part résiduelle à comparer avec la valeur nette comptable du fonds commercial figurant dans les comptes annuels, soit 210 851 euros.

Au 30/06/2017, le test de dépréciation prévu à l'article 214-15 du PCG a été réalisé, il en ressort une valeur actuelle de la société supérieure à la valeur nette comptable des actifs de la société. Il n'y a donc pas lieu de comptabiliser une dépréciation du fonds commercial.

Actif circulant

- Stocks :

Ils sont évalués au dernier prix d'achat connu. La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les éventuels produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont valorisés au coût de revient.

Lorsque le cours du jour ou la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

- Créances :

Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi CICE**Montant du CICE sollicité**

Au titre de l'année civile 2016, le CICE sollicité par l'entreprise s'élève à un montant de 15 172 €. Ce crédit d'impôt est calculé sur la base des rémunérations éligibles au titre de ladite année civile, il sera imputé sur l'impôt société ou si celui-ci est insuffisant fera l'objet d'une demande de remboursement.

Exercice clos en cours d'année

Pour l'exercice clos le 30/06/2017, dont la période diffère de l'année civile, le CICE est calculé et comptabilisé en fonction des rémunérations éligibles pour la même période. Son montant s'élève à 13 039 €.

Comptabilisation du CICE

Conformément à l'avis ANC du 28 février 2013 le CICE a été comptabilisé en diminution des charges de personnel, il améliore ainsi le résultat d'exploitation.

Utilisation du CICE de l'année précédente

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises nous précisons l'utilisation de ce crédit d'impôt.

Le CICE sollicité au titre de l'année civile précédente 2015, d'un montant de 15 935 € est devenu disponible en trésorerie sur l'exercice clos le 30/06/2017, il a été utilisé pour le financement des actions suivantes :

Utilisation du CICE	En % du montant
Investissements	
Recrutement ou augmentation rémunération	50%
Formation	
Reconstitution du fonds de roulement	50%
Recherche, innovation, prospection nouveaux marchés.	
Transition écologique et énergétique	

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- Cession de la clientèle civile d'expertise comptable, située 5 rue Louis Mis, 24200 SARLAT.

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 210 851 €uros

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Dépréc.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	210 851		210 851	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	210 851		210 851	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 268 977 €uros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	253 537		42 686	210 851
Immobilisations corporelles	58 680		9 062	49 618
Immobilisations financières	8 508			8 508
TOTAL	320 725		51 748	268 977

Amortissements et dépréciations d'actif = 45 384 €uros

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	50 434	4 012	9 062	45 384
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	50 434	4 012	9 062	45 384

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Clientele terrasson	210 851	0	210 851	Non amortiss.
A.a.i terras.	27 852	27 129	723	de 5 à 10 ans
Mat.de bureau terr.	21 766	18 254	3 512	de 3 à 5 ans
TOTAL	260 469	45 384	215 086	

Etat des créances = 479 845 €uros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	8 508		8 508
Actif circulant & charges d'avance	471 337	471 337	
TOTAL	479 845	471 337	8 508

Provisions pour dépréciation = 52 706 €uros

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	82 219	52 706	9 437	72 782	52 706
Comptes financiers					
TOTAL	82 219	52 706	9 437	72 782	52 706

Produits à recevoir par postes du bilan = 29 192 €uros

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	24 148
Autres créances	5 044
Disponibilités	
TOTAL	29 192

Charges constatées d'avance = 3 356 €uros

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 85 800 €uros

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1100	78,00	85 800
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1100	78,00	85 800

Etat des dettes = 473 635 €uros

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	85 576	85 576		
Dettes financières diverses	58 175	58 175		
Fournisseurs	134 502	134 502		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	7 481	7 481		
Produits constatés d'avance	187 901	187 901		
TOTAL	473 635	473 635		

Charges à payer par postes du bilan = 113 129 €uros

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	39 180
Dettes fiscales & sociales	73 135
Autres dettes	815
TOTAL	113 129

Produits constatés d'avance = 187 901 €uros

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexe aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Information sur le compte de résultat

Le détail des postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figure au chapitre « compte de résultat détaillé » des états financiers complets. On pourra s'y reporter pour obtenir une information plus détaillée.

Engagements au titre des indemnités de départ à la retraite

Indemnités de fin de carrière

La valeur actuelle probable des droits acquis par les salariés présents à la clôture de l'exercice au titre des indemnités de départ en retraite prévues par la convention collective applicable, ou le code du travail quand il est plus favorable, est évaluée à 45 019 €.

Cet engagement est calculé en fonction des principales hypothèses suivantes qui ont été revues dans le cadre des nouvelles dispositions légales relatives au départ à la retraite :

- Départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge légal avec charges sociales de 38 %.
- Taux de progression annuel des salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite : 1,5%.
- Table de turnover moyen.
- Taux d'actualisation brut : 1,67%
- Table de mortalité : INSEE 2017

Identité de la société mère consolidant les comptes

SARL ACOM EXPERTISE

1, Rue du Chevron d'Or

47300 PUJOLS

Information sur l'impôt sur les sociétés

Intégration fiscale (fille)

Un groupe d'intégration fiscale est constitué entre la SARL ACOM EXPERTISE et sa filiale la SARL ACOM PERIGORD.

Dans ce cadre, la filiale a comptabilisé son propre impôt calculé comme si elle était imposée séparément, la différence résultant de l'intégration fiscale étant constatée dans les comptes de la SARL ACOM EXPERTISE.

Annexe aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 29 192 €uros

Produits à recevoir sur cts et comptes rattachés	Montant
Clients fact. a établir(418100)	24 148
TOTAL	24 148

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Etat produits a recevoir(448700)	5 044
TOTAL	5 044

Charges constatées d'avance = 3 356 €uros

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'av.(486000)	3 356
TOTAL	3 356

Charges à payer = 113 129 €uros

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournis.fact.non parvenue(408100)	39 180
TOTAL	39 180

Dettes fiscales et sociales	Montant
Conges a payer(428200)	20 822
Provision h/rtt(428210)	3 619
Prov gratifications(428250)	27 000
Org soc ch/conges payes(438200)	8 121
Org soc ch/rtt(438210)	1 411
Org soc ch/gratifications(438250)	10 530
Etat autres ch. a payer(448600)	1 632
TOTAL	73 135

Autres dettes	Montant
Debit.cred.div.char.a pay(468600)	815
TOTAL	815

Produits constatés d'avance = 187 901 €uros

Produits constatés d'avance	Montant
Prod.constates d'avance(487000)	181 288
Avance protection juridique(487100)	6 613
TOTAL	187 901

**@ COM.EXPERTISE, PERIGORD SOCIETE D'EXPERTISE
COMPTABLE**

Société à responsabilité limitée au capital de 85 800 euros

Siège social : 53 AVENUE JEAN JAURES

24120 TERRASSON LA VILLEDIEU

399509215 RCS PERIGUEUX

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 DECEMBRE 2017**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2017 s'élevant à 214 535,94 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	214 535,94 euros
A titre de dividendes aux associés	200 000,00 euros
Soit 181,82 euros par part	
Le solde	14 535,94 euros
En totalité au compte "autres réserves"	

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 14 décembre 2017.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 200 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés

à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2014 :

60 000,00 euros, soit 54,55 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2015 :

60 000,00 euros, soit 54,55 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 14 décembre 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



**@ COM.EXPERTISE, PERIGORD SOCIETE D'EXPERTISE
COMPTABLE**

Société à responsabilité limitée

au capital de 85 800 euros

Siège social : 53 AVENUE JEAN JAURES

24120 TERRASSON LA VILLEDIEU

399509215 RCS PERIGUEUX

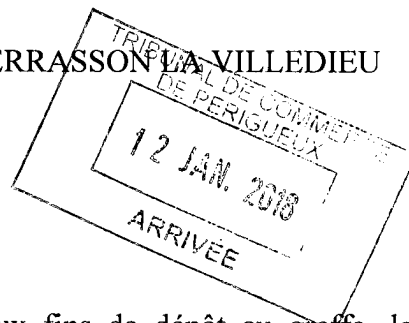
GREFFE du TRIBUNAL
de COMMERCE
3 AVENUE GEORGES POMPIDOU
24000 PERIGUEUX

Le 10.01.2018

Affaire : @ COM.EXPERTISE, PERIGORD (S.A.R.L.) - TERRASSON LA VILLEDIEU

N/Réf. : VI.00370/SJ/SBA

Dépôt des comptes annuels



Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au greffe, les documents suivants, certifiés conformes à savoir :

- les comptes annuels de la Société (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 30 juin 2017,
- la résolution d'affectation du résultat votée par l'assemblée.

Et un chèque de 45,49 euros à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir le récépissé de dépôt des comptes directement à

@COM VALLEE DU LOT
1, Rue du Chevron d'Or – CS 50097 - PUJOLS
47302 VILLENEUVE SUR LOT CEDEX

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Mr Jean AUDUBERT

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be "Jean Audubert", written over the printed name.